

Maître de l'ouvrage



GALLOO FRANCE SA
Première avenue - Port Fluvial
59250 HALLUIN

Construction d'entrepôts et de bâtiments de bureaux et locaux sociaux

Le Marais du Bois Est à HARNES

Demande de Permis de Construire

PC 25

Justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Date : 14/10/2022



18/20 av D. de Tassigny
59350 Saint Andre lez Lille
Tel 03 28 38 00 60

Vous venez de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet GALLOO HARNES sur la commune principale de l'AIOT Harnes 62440.

Ce projet est porté par le pétitionnaire suivant : GALLOO FRANCE

Votre dossier a été transmis le 14/10/2022 à 13h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

La référence de votre démarche : B-221014-123020-508-017

Le code postal de l'AIOT (commune principale) est : Harnes 62440

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Vous trouverez en pièces jointes de ce message le fichier d'accusé de réception et le fichier de synthèse de votre demande.

Cordialement,

[L'équipe service-public.fr](mailto:service-public.fr)

Ce message a été envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Direction de l'information Légale et administrative - [Mentions légales](#)



Accusé de Réception

Il vous est délivré un accusé de réception suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Il concerne le projet GALLOO HARNES sur la commune principale Harnes 62440.

Ce projet est porté par le pétitionnaire suivant : GALLOO FRANCE.

Votre dossier a été transmis le 14/10/2022 à 13h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

La référence de votre dossier est : B-221014-123020-508-017

Le code postal de l'AIOT (commune principale) est : Harnes 62440

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.